


Titre du document	Condition d'exécution des prestations métrologiques	
code	CEPM	
Indice	Q	
Date d'application - diffusion	24/01/2024	

**Domaine d'application :** Le présent document présente les conditions d'exécution des prestations métrologie du Laboratoire de la société Calibra, ces conditions sont applicables au sein du Laboratoire et sur site.

## SOMMAIRE

	page
1- Planification des travaux :	<u>1</u>
2- Préparation et remise en état des instruments de mesure :	<u>1</u>
3- Identification des matériels	<u>1</u>
4- Certificats d'étalonnage et déclaration de conformité	<u>1</u>
5- Sous-traitance	<u>2</u>
6- Signatures	<u>2</u>
7- Réexpédition du matériel	<u>2</u>
8- Incertitudes de mesure	<u>2</u>
9- Confidentialité	<u>2</u>
10- Conditions d'utilisation de la marque COFRAC	<u>2</u>
11- Politique qualité	<u>2</u>
12- Catalogue de prestations	<u>3</u>

### 1- Planification des travaux :

Les dates de réalisation des travaux proposées sur le devis sont déterminées en fonction de la charge du laboratoire. Afin de réduire la durée d'immobilisation du matériel, il est impératif d'effectuer une demande de réservation, soit par téléphone soit par mail.

De plus pour une exécution compatible avec les délais mentionnés, il est impératif que CALIBRA ait reçu la commande, le matériel et tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

La durée moyenne d'immobilisation pour les prestations d'étalonnage est de 15 jours pour des lots allant jusqu'à une trentaine d'instruments.

NB : Pour une demande d'étalonnage d'un instrument « non autonome » (exemple : capteur/conditionneur, mesureur/afficheur, rugosimètre/unité d'affichage, tête d'alésomètre/poignée....) le client doit fournir dans la mesure du possible l'instrument accompagné de son afficheur.

Dans le cas contraire le laboratoire utilisera des boîtiers de lecture internes mais ne pourra pas garantir la représentativité de l'erreur de l'instrument seul ou de son association à son afficheur d'origine.

### 2- Préparation et remise en état des instruments de mesure :

Chaque instrument de mesure à étalonner fait au préalable, l'objet d'une préparation : nettoyage, pierrage éventuel, démagnétisation, examen viso-tactile, mise en température dans le laboratoire. Dans le cas où l'instrument nécessite une réparation, un devis pour accord vous sera proposé avant commencement des travaux.

### 3- Identification des matériels

Nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer sur votre commande ou tout autre document accompagnant les matériels, les éléments d'identification de ceux-ci.

Concernant les prestations COFRAC, tout matériel non identifié par un numéro univoque ne peut faire l'objet d'un document COFRAC. En cas d'absence d'identification, le laboratoire attribuera lui-même le numéro de série comme numéro d'identification par défaut, et une lettre en cas d'absence totale d'identification.

### 4- Certificats d'étalonnage et déclaration de conformité

Les certificats d'étalonnages sont établis sur la base des normes Françaises en vigueur, lorsque celles-ci existent. Si l'instrument n'est pas normalisé, une procédure d'étalonnage basée sur un matériel comparable est utilisée. Si elle n'est pas formalisée par le client, la délivrance d'un certificat sous accréditation est mentionnée lors de l'édition du devis.

Dans les certificats mentionnant la marque COFRAC, tous les résultats sont couverts par l'accréditation, sauf mention du type "seuls les résultats précédés du signe \* sont couverts par l'accréditation".

Les certificats standards ne peuvent pas être présumés conforme au référentiel d'accréditation.

L'archivage des certificats est garanti sur une période minimale de 15 mois.

Sans avis contraire de votre part, l'incertitude de mesure est prise en compte dans le calcul du taux de confiance défini dans le GTA 18 faisant référence au fascicule FD X07-022, associé à la déclaration de conformité.

La fourniture de certificat sous format dématérialisé (pdf) devra donner lieu à la constitution d'une convention de preuve entre client / fournisseur. L'envoi des documents dématérialisés (type PDF) se fait par courrier e-mail, **Calibra ne garantit pas la sécurité des données via un autre mode de transmission.**

## 5- Sous-traitance

Si une prestation d'étalonnage doit être effectuée en sous-traitance, CALIBRA vous en informe lors de l'édition du devis. Le choix du sous-traitant pour une prestation d'étalonnage portera sur la compétence reconnue par le COFRAC du laboratoire à satisfaire à la réalisation de la prestation. En cas d'étalonnage non COFRAC, CALIBRA se réserve le droit de choisir le sous-traitant le plus apte à la réalisation de la prestation sur la base de la reconnaissance du laboratoire partenaire dans le domaine spécifié. Le nom du sous-traitant peut vous être communiqué sur demande, dans la mesure du possible.

Calibra transmettra vos exigences particulières au sous-traitant si il y a lieu.

## 6- Signatures

Les certificats peuvent être émis soit sous forme papier, soit sous forme électronique (pdf). Dans ce dernier cas, le certificat de mesure est signé de manière électronique par l'apposition individuelle des opérateurs de leurs signatures scannées selon la convention de preuve établissant leurs règles d'utilisation.

## 7- Réexpédition du matériel

Le conditionnement du produit est apte à assurer l'intégrité des instruments concernant les aléas du transport.

La réexpédition du matériel est à votre charge. Le forfait hors assurance est de :

0 - 8 kg : 15 €

8 - 20 kg : 20 €

20 - 30 kg : 30 €.

Au-delà de 30 kg : nous consulter.

## 8- Incertitudes de mesure

CALIBRA se réserve le droit (sauf demande particulière du client), de dégrader les incertitudes de mesure de par l'utilisation de moyens autres que ceux présentant les meilleures incertitudes de mesure, en fonction de la charge de travail.

Calibra peut également dégrader l'incertitude de mesure lorsque le matériel du client ne présente pas un fonctionnement compatible avec les incertitudes (oxydation consécutive, examen viso-tactile litigieux...), et dans ce cas le client sera informé.

## 9- Confidentialité

CALIBRA et les membres de son personnel sont statutairement et juridiquement tenus au secret professionnel. Les éléments communiqués par le client seront traités comme des informations confidentielles ne pouvant être divulguées à des tiers sans l'accord de celui-ci, à moins que ces informations ne soient déjà dans le domaine public ou que CALIBRA puisse par ailleurs en disposer librement.

Lorsque le laboratoire est tenu par la loi, ou autorisé par des dispositions contractuelles à divulguer des informations confidentielles Calibra avise le client ou la personne concernée des informations fournies sauf si la loi l'interdit.

Par ailleurs Calibra et son personnel s'engage également à ne pas divulguer les informations obtenues auprès de sources autres que le client lui-même à d'autres personnes que le client.

De même le client s'interdit de communiquer à des tiers, pour quelque motif que ce soit, tout ou partie de quelconques informations concernant CALIBRA qu'il viendrait à connaître.

## 10- Conditions d'utilisation de la marque COFRAC

Les clients de Calibra ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation (en dehors de la reproduction intégrale des documents que Calibra leur a émis, notamment les rapports). Il convient dans ce cas d'observer les règles d'usage de la Marque COFRAC décrites dans le GEN REF 11 disponible sur le site du COFRAC. En cas de mauvais usage ou usage abusif, Calibra engagera une action pour en informer son client.

## 11- Politique qualité

Dans sa démarche de maintien d'un service de qualité, Calibra est dotée d'un service « système de management de la qualité » qui lui permet d'être accréditée selon le référentiel NF EN ISO/IEC17025

Cette accréditation certifie qu'elle satisfait aux exigences du document ainsi qu'à celles de ses clients. Elle garantit également son efficacité et son évolution constante.

Dans le cadre du système de management de la qualité, Calibra informe ses clients qu'elle dispose d'un service de gestion des réclamations. Les clients souhaitant émettre une réclamation pendant ou à l'issue de la prestation peuvent le faire sous forme libre à l'attention du responsable qualité ou de son suppléant. Sur demande expresse du client, CALIBRA pourra transmettre la procédure de gestion des réclamations « PAQ23 ».

Pour toute demande via courriel, l'adresse d'envoi est : [qualite@calibra.fr](mailto:qualite@calibra.fr)

12- Catalogue de prestations

Type d'instrument	dimensions	COFRAC
BANC DE CONCENTRICITE		
BANC DE MESURE (micromètre à comparateur intégré type SIP ou CARY)		
BUTÉE MICROMÉTRIQUE d'intérieur $\hat{z}$ !! Longueur totale maxi 1000 mm	Butée 0-950mm Rallonge 0-950 mm	
BUTÉE MICROMÉTRIQUE	0-50 mm	
COMPARATEUR ELECTRONIQUE q = 0,1 $\mu$ m 0,2 $\mu$ m 0,5 $\mu$ m 1 $\mu$ m	0-50 mm 0-100 mm	Oui *
CÉ DE MESURE touches standard	0-100 mm > 100 mm	Oui *
CE DE MESURE à touches spéciales		
CLÉ ET TOURNEVIS DYNAMOMÉTRIQUE	0-1100 Nm	
COLONNE DE MESURE <i>Labo et sur site</i>	0-620 mm 620-1000mm	Oui *
COMPARATEUR MÉCANIQUE q = 0,5 $\mu$ m	0-1mm	Oui *
COMPARATEUR MÉCANIQUE q = 1 $\mu$ m	0-5mm	Oui *
COMPARATEUR MÉCANIQUE q = 10 $\mu$ m	0-50 mm	Oui *
COMPARATEUR NUMERIQUE q = 1 $\mu$ m 10 $\mu$ m	0-50 mm	Oui *
COMPARATEUR NUMERIQUE OU MECANIQUE q = 1 $\mu$ m 10 $\mu$ m	50-100 mm	
COMPARATEURS MECANIQUE OU NUMERIQUE q = 0,05mm 2 $\mu$ m 5 $\mu$ m	0-100 mm	
COMPARATEUR À LEVIER MECANIQUE	0-3 mm	Oui *
COMPARATEUR À BRAS DE PALPAGE (Interrest, Oditest...)		
CONTOUROGRAPHE		
COUPLEMETRE	$\leq$ 1 Nm 1-30Nm	
DYNAMOMÈTRE (traction+compression) q = 0,1 à 1N.m	10N-500N	
ÉQUERRE plate, à chapeau, biseautée	longueur 300 -1000 mm	
JAUGE DE PROFONDEUR Digitales q=0,01	0-500 mm 500-1000 mm	Oui *
JAUGE DE PROFONDEUR à vernier q=0,02	0-350 mm 350-1000 mm	Oui *
JAUGE DE PROFONDEUR à vernier q=0,05	0-1000	
SEMELLE de JAUGES		
JAUGE DE PROFONDEUR à vis micrométrique <i>rallonges supplémentaires</i>	0-25 mm 25-300 mm	
MARBRE AVEC SUPPORT <i>- Labo et sur site</i>	longueur 200-2000 mm	
MESUREUR ULTRASON (ou PERMASCOPE)		
MICROMÈTRE D'EXTERIEUR !! Micromètres spéciaux, touches plateaux, à filetage : hors Cofrac	0-300 mm 300-1200 mm	Oui *
MICROMÈTRE D'EXTERIEUR Touches interchangeables (rallonges hors Cofrac)	0-300 mm	Oui *
MICROMETRE D'INTÉRIEUR 3 TOUCHES (alésomètre) q = 1 $\mu$ m 2 $\mu$ m 5 $\mu$ m 10 $\mu$ m	2-6 mm 6-300 mm	Oui *
NIVEAU A BULLE OU DIGITAL		
PASSAMÈTRE		Oui *
PIED A COULISSE q = 10 $\mu$ m 20 $\mu$ m 50 $\mu$ m	0-1000 mm 0-1500 mm	Oui *
PAC SPECIAUX résolution 1 $\mu$ m , carbone	0-2000 mm	
PROJECTEUR DE PROFIL <i>- Labo et sur site</i> COFRAC uniquement sur axe vertical		Oui *
RAPPORTEUR D'ANGLES		
REGLE A FILAMENT		
REGLE VERRE	50-100 mm - 10 points 200 mm - 20 points 300 mm - 30 points	
RÉGLETS	0-950 mm	
RUGOSIMÈTRE <i>- Labo et sur site</i>		
ÉTALON DE RUGOSITÉ	Simple Double	
TOURNEVIS DYNAMOMÉTRIQUE		
TRUSQUIN <i>- Labo et sur site</i>	0-600mm 0-1000 mm	Oui *

Type d'instrument	dimensions	COFRAC
BAGUE FILETÉE	Ø 2-60 mm UN/Gaz/ISO	0,35 ≤ pas < 0.50
	Ø 2-60 mm UN/Gaz/ISO	Pas ≥ 0,50 mm
	Ø 60-125 mm UN/Gaz/ISO	Pas ≥ 0,50 mm
	Ø 125-200 mm UN/Gaz/ISO	Pas 1,00-6.00 mm
	Ø 200-280 mm UN/Gaz/ISO	Pas 1.00-6.00 mm
	Ø 280-340 mm UN/Gaz/ISO	Pas 1,00-6.00 mm
Filetage spécial (Acme, TR...) : Hors Cofrac		
BAGUE FILETÉE CONIQUE GAZ / NPT		
TAMPON FILETÉ	Ø 1-1,30 mm UN/Gaz/ISO pas ≥ 0,25 mm	SIMPLE
	Ø 1-1,30 mm UN/Gaz/ISO pas ≥ 0,25 mm	DOUBLE
	Ø 1,4-60 mm UN/Gaz/ISO pas ≥ 0,30 mm	SIMPLE
	Ø 1,4-60 mm UN/Gaz/ISO pas ≥ 0,30 mm	DOUBLE
	Ø 60-150 mm UN/Gaz/ISO	SIMPLE
	Ø 60-150 mm UN/Gaz/ISO	DOUBLE
	Ø 150-200 mm	SIMPLE
	Ø 200-280 mm	SIMPLE
	Ø 280-400 mm	SIMPLE
Filetage spécial (Acme, TR...) ou pas ≥ 6.00 : Hors Cofrac		
TAMPON FILETÉ CONIQUE GAZ / NPT		
BAGUE LISSE	0,60 ≤ Ø < 2 mm	
	2 ≤ Ø ≤ 100 mm	Oui *
	100 < Ø ≤ 200 mm	Oui *
	200 < Ø < 400 mm	Oui *
BILLE - Mesure du Ø		
BROCHE ETALON	0-150 mm	Oui *
BROCHE ETALON	175-300 mm	Oui *
BROCHE ETALON	325-1000 mm	Oui *
Etalon micromètre filetage		
CALE ÉTALON A L'UNITÉ dimensions standards d'un coffret (cale 10 à 1000mm dimensions spéciales : COFRAC OK)	0,50 mm 1-100 mm	Oui *
	100 < d ≤ 300 mm	Oui *
!! Cales < 1 mm, carbure, céramique : hors Cofrac	300 < d ≤ 1000 mm	Oui *
CALE ÉTALON A L'UNITÉ dimensions spéciales	0.10 ≤ d ≤ 10 mm (acier)	
!! Cales carbure, céramique : hors Cofrac	0.10 ≤ d ≤ 10 mm (plastique)	
	10 < d ≤ 300 mm	Oui *
CALES ÉTALONS ACIER Par jeu standard (carbure et céramique hors Cofrac)	Par cale	Oui *
CALIBRE MACHOIRE	≤ 100 mm	
	> 100 mm	
JAUGE D'ÉPAISSEUR		
JAUGE A FILETAGE		
JAUGE A RAYON		
SPHERE ETALON - Mesure du Ø + circularité		
TAMPON LISSE SIMPLE	0,05 ≤ Ø < 1 mm	
	1 ≤ Ø ≤ 60 mm	Oui *
	60 < Ø ≤ 130 mm	Oui *
	130 < Ø ≤ 200 mm	Oui *
	200 < Ø ≤ 300 mm	Oui *
TAMPON LISSE DOUBLE	0,05 ≤ Ø < 1 mm	
	1 ≤ Ø ≤ 60 mm	Oui *
	60 < Ø ≤ 130 mm	Oui *
	130 < Ø ≤ 200 mm	Oui *
TAMPON CANNELÉ OU 6 PANS (SIMPLE)	Angles + dimensions	
TAMPON 6 PANS (SIMPLE)		
TAMPON CANNELÉ OU 6 PANS (DOUBLE)	Angles + dimensions	
TAMPON 6 PANS (DOUBLE)		
BAGUE CANNELÉE OU 6 PANS	Angles + dimensions	
PIGE acier valeur nominale au centième	0,05 ≤ Ø ≤ 0.30 mm	
Autres dimensions, valeur nominale 0.001 voir tampon lisses	0,30 < Ø < 31 mm	Oui *
Tri-PIGE pour filetage		Oui *

\* Liste non exhaustive, pour tout complément d'information sur les domaines accrédités, incertitudes, mesurandes merci de consulter la portée d'accréditation sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) pour toute autre demande complémentaire, merci de nous contacter directement par téléphone 04 50 96 33 88 ou par mail à l'adresse [calibra@calibra.fr](mailto:calibra@calibra.fr)